

**LISTE DES DEMANDES DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE
À ADRESSER AU FOURNISSEUR EDF
AU TITRE DU RAPPORT DE CONTRÔLE 2022 DE LA CONCESSION
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Le SIGERLy demande à EDF de :

- **Pour la partie « Usagers » :**

- EDF ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales, mais uniquement les volumes de réclamations écrites. De plus, seules les réclamations des clients bleus résidentiels sont comptabilisées. Ainsi, celles des clients bleus non résidentiels sont toujours manquantes. Les réponses apportées en séance par EDF sur l'impossibilité de mesurer les volumes de réclamations orales sont entendues, il n'empêche que le SIGERLy reste aveugle sur cet aspect, de ce qu'il se passe sur son territoire.
- Permettre aux usagers aux TRV de choisir une électricité d'origine renouvelable, comme cela est désormais proposé dans la plupart des offres de marché.
- Identifier le nombre d'usagers en difficulté avec notamment le nombre de bénéficiaires des chèques énergie.